

Le vaccin AstraZeneca anti-COVID

Les effets secondaires de la vaccination anti-covid sont-ils aussi anodins qu'on nous l'affirme dans les milieux pharmaceutiques ?



Emprunt image
Sciences&Avenir
2021

Selon la revue mensuelle Sciences et Avenir et sa [publication Internet du 8 septembre 2021](#), le vaccin AstraZeneca (sérum Vaxzevria) a été ciblé par l'Agence européenne du médicament (EMA).

Nous citons Sciences et Avenir :

«Celle-ci a répertorié mercredi le syndrome de Guillain-Barré, une rare atteinte neurologique, comme effet secondaire "très rare" du vaccin contre le Covid-19 d'AstraZeneca.».

Cet « effet secondaire très rare » a néanmoins frappé dans le Gard. Un ancien patient (nous garantissons son anonymat) a contacté l'AFSGB le 16 octobre dernier et nous a expliqué qu'il avait été vacciné avec Vaxzevria. Bien que nous ayons découvert cet article de Sciences et Avenir nous avons cherché sur Internet. L'Agence Nationale des Médicaments et des Produits de Santé, dans une fiche sur les effets indésirables

du vaccin Vaxzevria ne mentionne aucun effet secondaire déclencheur du Syndrome de Guillain-Barré ([consultez la fiche](#) version de janvier 2023).

Le syndrome de Guillain-Barré serait-il un effet secondaire oublié ou négligeable pour l'ANSM ? Une maladie orpheline ? Pensez-donc ! Pas de quoi déranger un médecin neurologue ?

Nous ne sommes pas des antivaccins ! L'évaluation bénéfices risques penche nettement pour la vaccination. Mais les risques, si minimes soient-ils ne doivent pas être occultés mais assumés publiquement. Le syndrome de Guillain-Barré se soigne bien s'il est pris à temps, il ne doit pas être une poussière cachée sous le tapis.

Le [rapport du Sénat en date du 9 février 2022](#) signé de Mme Catherine DEROCHE souligne, nous citons :

«b) La nécessaire transparence

La communication institutionnelle sur les effets indésirables a été relativement discrète par rapport à la communication incitant à la vaccination, sauf par exemple lorsqu'il a été question des effets indésirables graves associés au vaccin Vaxzevria.»

Ce rapport cible la communication de l'ANSM, nous citons :

« La déclaration d'effets indésirables suspectés d'être dus à un produit de santé n'étant pas dans les habitudes des médecins, il convient d'encourager la pratique dans le cadre d'une campagne vaccinale conduite avec des vaccins sur lesquels le recul est relativement faible. C'est la démarche qui a été entreprise par les autorités sanitaires. Néanmoins, les associations et collectifs ont dénoncé le refus de certains médecins de déclarer des effets indésirables.

Au-delà de la communication pour inciter à la déclaration,

il était important d'organiser la bonne transmission de l'information sur les effets indésirables avérés, suspectés et en cours d'étude auprès des professionnels de santé, pour s'assurer de leur vigilance mais aussi les guider dans leur pratique.

L'information ayant trait aux effets indésirables , pourtant disponible sur le site internet de l'ANSM, mais aussi aux différents schémas vaccinaux – les doctrines ayant évolué à plusieurs reprises, par exemple, au sujet des délais préconisés – **aurait dû être fournie de manière active aux professionnels de santé. C'est la vocation des « DGS-Urgent », mais ceux-ci n'apportent pas la clarté requise. ».**

L'auteur de ces lignes est médecin !